

## Horaire 2018 des chemins de fer: coordination réussie des demandes de sillons

21 août 2017

**Plus de 20 entreprises ferroviaires ont commandé des sillons pour l'horaire annuel 2018. Leurs demandes ont été coordonnées au cours des quatre derniers mois et adaptées aux possibilités offertes par l'infrastructure. L'attribution réussie des sillons a mis un terme à cette phase de coordination intense.**

*Berne* – Le changement d'horaire aura lieu le 10 décembre 2017. Huit mois auparavant, soit le 10 avril 2017, 21 entreprises ferroviaires assurant le transport de voyageurs et de marchandises au total ainsi que deux tiers habilités à commander ont indiqué à Sillon Suisse SA quels trains ils souhaitaient faire circuler sur les réseaux ferroviaires des CFF, du BLS et du Südostbahn au cours de l'horaire annuel 2018. Quelque 15 200 demandes de sillons ont été déposées. Un sillon, comparable à un créneau dans le transport aérien, désigne une autorisation à faire circuler un train défini sur une ligne donnée du réseau ferroviaire, à des horaires précis.

### *Les conflits de sillons ont pu être résolus*

Ces commandes de sillons ont déclenché 310 conflits pour lesquels deux demandes ou plus s'excluaient mutuellement. Malgré la forte utilisation du réseau ferroviaire suisse, nous sommes parvenus à trouver des alternatives à tous les conflits avec le concours des planificateurs de l'horaire et des commanditaires de sillons afin de permettre la circulation de tous les trains prévus au cours de la prochaine année d'horaire. L'attribution définitive des sillons a eu lieu le 21 août. La coordination des horaires de passage à la frontière avec le gestionnaire d'infrastructure étranger est toujours pendante pour certains trains de marchandises internationaux, de même que l'accord définitif concernant quelques prestations de manœuvre faisant l'objet d'un conflit.

### *Appliqué pour la première fois, l'ordre de priorité selon le plan d'utilisation du réseau a fait ses preuves*

Pour la première fois, les sillons ont été attribués sur la base de l'ordre de priorité défini par le plan d'utilisation du réseau. Cet instrument répartit la capacité des sillons sur les différents types de trafic en prescrivant, pour chaque ligne, une offre minimale de sillons pour le trafic voyageurs et marchandises approuvée par l'OFT et devant être prise en compte lors de l'attribution des sillons. Les demandes de sillons supplémentaires sont gérées au mieux dans la limite des capacités restantes.

Cet instrument a fait ses preuves. En effet, aucun problème majeur n'est survenu lors de la mise en œuvre. Des mesures d'optimisation s'imposent toutefois pour la gestion des restrictions de capacités provoquées par des chantiers.

### *Le renouvellement des concessions pour le trafic grandes lignes ne s'aligne pas sur le processus d'attribution des sillons*

La concession pour le trafic grandes lignes actuelle expirera en grande partie au changement d'horaire de décembre 2017. Les entreprises ferroviaires intéressées par le trafic grandes lignes peuvent soumettre une offre à l'OFT jusque début septembre 2017. Cette procédure est conforme aux prescriptions légales, mais ne s'aligne pas sur le processus d'attribution des sillons. Nous avons reçu des demandes de sillons de la part de deux entreprises ferroviaires pour certaines lignes du trafic grandes lignes. Puisqu'il n'est possible de prendre en compte qu'une seule demande à la fois, mais que le concessionnaire ne sera connu qu'à la fin novembre, les deux ETF se sont accordées pour que l'une d'entre elles annule ses commandes de sillons. Si le commanditaire de sillons restant devait ne pas obtenir de concession pour ces lignes, celui-ci annulera sa commande afin que les sillons concernés soient à la disposition de l'ETF qui aura obtenu la concession.

Nous remercions toutes les ETF concernées ainsi que les gestionnaires d'infrastructure pour cette collaboration constructive et axée sur les solutions.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à : Thomas Hösli, chef Attribution des sillons  
Adresse électronique: [t.hoesli@trasse.ch](mailto:t.hoesli@trasse.ch)  
Tél.: +41 31 384 20 46